

Arrêté ministériel n° 2022-174 du 8 avril 2022 modifiant l'arrêté ministériel n° 84-688 du 30 novembre 1984 relatif à la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux, modifié

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	8 avril 2022
Publication	<u>Journal de Monaco du 15 avril 2022</u> ^[1 p.3]
Erratum	<u>Journal de Monaco du 29 avril 2022</u> ^[2 p.3]
Thématique	Professions et actes médicaux

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2022/04-08-2022-174@2022.04.16>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'Ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une caisse de compensation des services sociaux de la Principauté de Monaco, modifiée ;

Vu la loi n° 636 du 11 janvier 1958 tendant à modifier et à codifier la législation sur la déclaration, la réparation et l'assurance des accidents du travail, modifiée ;

Vu la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 instituant un régime de prestations sociales en faveur des travailleurs indépendants, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances d'application de l'Ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une caisse de compensation des services sociaux, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 4.739 du 22 juin 1971 fixant le régime des prestations dues aux salariés en vertu de l'Ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 en cas de maladie, accident, maternité, invalidité et décès, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 7.488 du 1er octobre 1982 fixant les modalités d'application de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 instituant un régime de prestations sociales en faveur des travailleurs indépendants, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 8.011 du 12 mars 2020 relative à l'octroi des prestations médicales aux fonctionnaires et agents de l'État et de la Commune ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 9.190 du 8 avril 2022 relative à la télémédecine ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-688 du 30 novembre 1984 relatif à la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 30 mars 2022 ;

Article 1er

Sont insérées dans le tableau des actes défini au paragraphe 1° de l'article 2 de la première partie, intitulée « Dispositions générales », de la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux annexée à l'arrêté ministériel n° 84-688 du 30 novembre 1984, modifié, susvisé, après la lettre-clé VNPSY, les lettres-clés suivantes : *Voir l'article 2 de la Nomenclature publiée par l'arrêté ministériel n° 84-688 du 30 novembre 1984.*

Article 2

Est insérée après la lettre d) du chiffre 4° du paragraphe B de l'article 11 de la première partie, intitulée « Dispositions générales », de la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux annexée à l'arrêté ministériel n° 84-688 du 30 novembre 1984, modifié, susvisé, une lettre e) rédigée comme suit : *Voir l'article 11 de la Nomenclature publiée par l'arrêté ministériel n° 84-688 du 30 novembre 1984.*

Article 3

Erratum publié au Journal de Monaco du 29 avril 2022

Sont insérés après l'article 14-4-4 de la première partie, intitulée « Dispositions générales », de la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux annexée à l'arrêté ministériel n° 84-688 du 30 novembre 1984, modifié, susvisé, des articles 14-5-1, 14-5-2 et 14-5-3 rédigés comme suit : *Voir les articles 14-5-1, 14-5-2 et 14-5-3 de la Nomenclature publiée par l'arrêté ministériel n° 84-688 du 30 novembre 1984.*

Article 4

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 15 avril 2022

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2022/Journal-8586>

2. Journal de Monaco du 29 avril 2022

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2022/Journal-8588>